

Vous planifiez des rénovations? Assurez-vous d'être bien préparé!

Vos plans d'aménagement sont faits, vous avez trouvé un entrepreneur qui a de bonnes références et qui vous a fait une soumission convenant à votre budget... Vous voilà prêt à entamer vos rénovations! Mais êtes-vous vraiment préparé à toute éventualité?

Cas vécu : des rénovations qui tournent au vinaigre...

Il y a quelques années, Marie-Claude Jacques et son conjoint ont été obligés de réaliser de gros travaux dans la salle de bain principale. Malheureusement, l'entrepreneur qui leur a été recommandé a mal fait le travail. Peu de temps après la fin des travaux, ils ont réalisé que des tuyaux coulaient.

L'entrepreneur refusant de reconnaître ses torts, le jeune couple s'est tourné vers son assurance habitation. Cependant, l'expert en sinistre leur a appris que le coût des corrections des « malfaçons » (vices de fabrication) n'est jamais couvert par les contrats d'assurance habitation. En effet, l'assurance paie pour les dommages directs causés aux biens de l'assuré et non pour corriger les vices de fabrication.

Le couple n'a donc eu d'autre choix que d'intenter un recours contre l'entrepreneur afin de l'obliger à respecter ses obligations contractuelles et légales.

« Nous étions complètement dépassés par les événements. **Grâce à mon assurance juridique, j'ai pu mandater un avocat qui a discuté directement avec les avocats de l'entrepreneur.** Ils sont parvenus à une entente à l'amiable, relate madame Jacques. Sans l'assurance juridique, je ne sais pas comment nous aurions fait pour nous en sortir. »

Ce genre de situation n'arrive pas qu'aux autres!

Vous munir d'une assurance juridique est une précaution simple et peu coûteuse, qui vous donnera les moyens financiers de vous faire assister par un avocat afin de faire face, entre autres, à un problème de malfaçon.

Par exemple, l'avocat pourrait envoyer une mise en demeure à votre entrepreneur pour l'aviser des problèmes vécus et lui donner un délai raisonnable pour y remédier.

Son intervention peut permettre d'arriver à une entente à l'amiable et d'éviter ainsi un procès long et coûteux!

Pour environ 1 \$ par semaine, l'assurance protection juridique est le complément idéal (et rassurant) de votre assurance habitation. Pensez-y avant d'entamer vos rénovations!

L'assurance protection juridique : une protection rassurante dans une foule de situations courantes

Chaque année, des centaines de milliers de Québécois font face à des problèmes juridiques de toutes sortes. Erreur médicale, troubles de voisinage ou de copropriété, vente d'une propriété, congédiement injustifié, règlement de succession, problèmes de titres, vice caché, accident de travail...

Devant de telles situations, il est ô combien rassurant de détenir une protection qui vous donne les moyens financiers pour consulter un avocat ou un notaire. Que vous ayez à vous défendre devant les tribunaux ou à faire face à une situation spécifique comme la rédaction d'un mandat d'inaptitude, la protection juridique peut vous éviter bien des soucis.

Prenez le temps d'évaluer votre situation et de discuter avec votre représentant en assurance. Son rôle est de vous conseiller afin que vous profitiez de protections qui correspondent à vos besoins, au juste prix.